



En savoir plus

Installation classée pour la protection de l'environnement *

- SEVESO et IED** [37]
- IED** uniquement [123]
- SEVESO uniquement [56]
- Autres autorisations et enregistrements [1217]

Réseau routier

- Autoroute
- Liaison principale

* ICPE : certaines installations peuvent avoir des impacts (pollution de l'eau, de l'air, des sols, etc.) et présenter des dangers (incendie, explosion, etc.) pour l'environnement, la santé et la sécurité publique. Pour ces raisons, elles sont soumises à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

** IED : établissement relevant de la directive sur les émissions industrielles

